

# Les prétendus antiracistes ne sont ni laïques, ni républicains

Dans le procès que nous intentent nos adversaires (1), force est de constater que ces derniers ne mâchent pas leurs mots : à les en croire, nous sommes « *paranoïaques* », « *violents* », « *haineux* », et même « *obscènes* » à l'égard des Français de confession musulmane.

Je pensais, au contraire, que nous étions laïques, républicains, pacifiques et, par suite, islamolucides, l'islam ne cessant de bousculer la République dans ses valeurs fondamentales (comme la laïcité), ou dans sa paix sociale (comme le montrent les « *quartiers sensibles* », les « *zones de non-droit* », ou encore l'activisme d'un Mohamed Merah).

Mais rien n'y fait : nous sommes le diable, et nous le resterons... sauf à devenir musulmans !

En attendant ce jour, qu'il nous soit permis de faire quelques remarques de bon sens.

La laïcité n'est pas « *la neutralité religieuse de l'Etat* » mais la « *séparation des Eglises et de l'Etat* », les Eglises renvoyant à l'espace privé, et l'Etat à l'espace public. Les individus n'ont donc pas à afficher leur religion dans l'espace public, ce qui suffit à disqualifier le port du voile.

L'obligation faite aux femmes (et seulement aux femmes !) de porter le voile prouve que les musulmans peuvent être les premières victimes de l'islam, si l'on veut bien entendre par « *musulmans* » l'être humain de confession musulmane (2), et non l'homme au sens sexuel du terme.

Il va de soi que cette victimisation de la femme atteint son paroxysme avec le port de la burqa – qu’aucun collectif musulman ne dénonce ! – et qui agresse, à bon droit, ceux qui respectent la femme dans sa dignité d’être humain.

Que nos adversaires sachent donc une bonne fois pour toutes qu’une écrasante majorité de Français ressent ce que ressent Anne Zelensky lorsqu’elle aperçoit une femme voilée – le hijab ou la burqa ne relevant que d’une différence de degré !

Quant à ceux qui voient dans cette attitude une déclaration de guerre envers les musulmans, qu’ils aient au moins l’honnêteté d’admettre que ce n’est pas la musulmane que l’on refuse, mais le voile ! Or – et c’est heureux ! – il y a des musulmanes de haute volée qui ne portent pas le voile, parce qu’elles aiment la femme dans sa liberté, c’est-à-dire non soumise à la loi masculine !

Pour bien comprendre cela, inversons les rôles : quel homme supporterait la burqa, été comme hiver ? Quel homme supporterait d’être soumis à la femme au point de n’accéder jamais à la majorité civile ? Quelle est donc la « *doctrine de haine et d’exclusion* » située « *aux antipodes des valeurs de la République* », dont parle Maître Braun dans sa plaidoirie visant à faire condamner *Riposte Laïque* ?

Que penser, en outre, des propos de Jean Baubérot (3), qui n’hésite pas à faire état « *d’une analogie très nette entre l’antisémitisme de la fin du XIXème siècle et l’islamophobie actuelle* » ? Où sont aujourd’hui les soulèvements violents, souvent meurtriers, organisés contre la communauté musulmane, à l’instar des pogroms dont furent victimes les juifs de la fin du XIXème siècle ?

Enfin, s’il y a « *une responsabilité de la parole* », il y a aussi – et Jean Baubérot semble l’oublier – **une responsabilité du silence**, pour qui n’ose dénoncer les atteintes manifestes dont la République est l’objet depuis plus de trente ans,

quelles que soient les personnes ou communautés de personnes qui portent ces atteintes, et quels que soient les idéaux invoqués.

## **Maurice Vidal**

(1) Cf. ci-dessous leur compte rendu.

(2) Cet être humain peut donc être une femme !

(3) Jean Baubérot est l'unique membre de la commission Stasi à s'être abstenu lors du vote sur l'interdiction des signes religieux à l'école.

\*\*\*\*\*

*Compte rendu d'audience du 3 février 2012 13h30 TGI Paris  
17ème Chambre correctionnelle*

Pierre Cassen, fondateur de l'association Riposte Laïque (RL), et directeur de publication du site internet RL, est poursuivi comme auteur de l'article intitulé : « Pourra-t-on vaincre l'offensive islamiste par les seuls moyens démocratiques ? » mis en ligne le 11 octobre 2010 à l'adresse : <http://www.ripostelaique.com/Pourra-t-on-vaincre-l'offensive.html> .

Il fait, avec Pascal Hilout, également l'objet de poursuites à propos d'un autre article intitulé « OCCUPATION bien sûr que les prières dans la rue, les voiles, le halal et les mosquées sont des symboles de conquête », signé par « Cyrano » (pseudonyme de M. Hilout) et mis en ligne le 12 décembre 2010 à l'adresse <http://www.ripostelaique.com/Bien-sur-que-les-prieres-dans-la.html>.

Dans ces deux articles, les musulmans sont dépeints comme des envahisseurs, une menace pour la République, des conquérants ayant pour dessein de soumettre et dominer la France. Les termes choisis sont empreints d'une telle violence qu'ils ont

justifié des poursuites de la part de diverses associations de lutte anti – raciste : la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), l'Association de Défense des Droits de l'Homme – Collectif Contre l'Islamophobie en France (ADDH-CCIF), le MRAP, la LICRA et SOS Racisme.

Mais tout d'abord, rappelons que Riposte Laïque est avant tout l'histoire d'une imposture. Cette association prétend avoir pour objet d'informer, de défendre et de promouvoir la laïcité. Or, ses raisons d'être seraient plutôt la désinformation, la défense et la promotion de l'islamophobie, se situant donc aux antipodes de la laïcité (qui n'est autre que la neutralité religieuse de l'Etat et non des individus, qui a pour corollaire le respect du pluralisme religieux).

### **Les prévenus**

Durant tout le procès, les acteurs de Riposte Laïque vont s'évertuer à se donner le beau rôle. Se qualifiant de responsables et courageux, ils n'auront cesse d'affirmer qu'ils assument pleinement la paternité de leurs articles. Mais Pierre Cassen et les témoins vont toutefois chercher à éviter soigneusement de désigner explicitement les musulmans comme la cible de leurs propos. La raison est simple : ils n'ignorent pas les sanctions pénales auxquelles un tel aveu les exposerait. Ces faux courageux vous expliquent donc mielleusement qu'ils n'en ont pas après les musulmans, qui seraient les premières victimes de l'islam (ben voyons !), qu'ils n'en veulent pas aux musulmans qui respectent la République, mais qu'ils sont hostiles à ceux qui n'en respectent pas les lois.

La frontière ténue ne tient pas. Si l'islam est incompatible avec la République (leur principale allégation) les musulmans deviennent de fait également incompatibles puisqu'ils pratiquent l'islam. Les articles litigieux qui criminalisent des pratiques anodines comme le jeûne, le port du voile, la fréquentation des mosquées... en sont une parfaite illustration.

Comme le déclarera Me Tubiana, avocat de la LDH, distinguer l'islam des musulmans est une imposture, car l'islam n'est pas désincarné, il ne peut exister sans ses adeptes, sans les musulmans.

A cet égard, le Président du Tribunal manifestera, à plusieurs reprises, son exaspération face au refus persistant de M. Cassen de nommer clairement « les agresseurs, voleurs, pilleurs » dénoncés dans les articles incriminés, à propos notamment des émeutes de 2005. Laborieusement, il indique, dans un premier temps, viser « les émeutiers ». Ironiquement, le Président lui rétorque que tout le monde sait qu'il s'agit d'émeutiers mais qu'il doit préciser son propos. Acculé, il se contentera d'évoquer des individus originaires d'Afrique subsaharienne (!!!). Mais en ce cas, pourquoi user à plusieurs reprises du terme « musulman », s'inquiéter de leur nombre, stigmatiser violemment des pratiques religieuses musulmanes, déclarer ce sera « eux ou nous », regretter Charles Martel... **si ce n'est pour susciter l'hostilité envers les musulmans et leur déclarer la guerre.** Heureusement, le Tribunal le sait et c'est ce qu'il entend lui faire dire.

A la différence de M. Cassen et de leurs témoins, M. Hilout, une sorte d'idiot finalement bien utile, fait preuve d'une plus grande franchise en affirmant clairement qu'islam, musulmans et islamistes sont synonymes. Il n'hésite pas à se présenter comme un exemple vivant des méfaits de l'islam. **Le plus amusant chez Pascal Hilout, c'est qu'il dit tout et son contraire.** La preuve ? A plusieurs reprises, le Président en a profité pour le mettre en contradiction avec ses propres affirmations. Il a notamment relevé qu'il n'était pas impossible en islam de changer de prénom puisque lui l'avait fait. Hilout, déstabilisé, botte alors en touche en répondant que s'il l'a fait c'est par volonté de s'assimiler.

Lorsque les prévenus sont interrogés sur les moyens qu'ils entendent mettre en œuvre et sont invités à préciser ce que sont « les entorses à la démocratie » qu'ils prônent pour

combattre leur ennemi, ils restent particulièrement vagues.

### **Leurs témoins**

Pour convaincre le Tribunal du bien-fondé de leurs thèses et de leur caractère inoffensif, les prévenus ont fait citer sept témoins : Oskar Freysinger, Anne Zelensky, Bernard Dick, René Marchand, Ahmed Ghlamallah, Myriam Picard, et Stéphane Schinazi.

Tous ces témoignages expriment **la même crainte paranoïaque et obsessionnelle vis-à-vis de l'islam autant que des musulmans**, diabolisés et fantasmés par des esprits malades sans commune mesure avec la réalité.

C'est par moments burlesque. Entre un Freysinger nonchalant, qui jure de dire toute la vérité en faisant le V de la victoire puis cite l'Évangile ; ou une Anne Zelensky, qui affirme se sentir agressée par le voile dont est revêtue une jeune femme dans l'auditoire (et n'est autre que notre collègue juriste venue nous représenter) , laquelle est appuyée par Me Scilipitti, l'avocat des prévenus, qui demande à ce que soit acté le fait qu'il se sent également agressé, on croit rêver.

### **Nos témoins**

Dans ce climat délétère mêlant haine, violence et paranoïa, nos témoins ont été une bouffée d'oxygène. Enfin des esprits sains et rationnels face à des esprits perturbés rongés par la peur de l'Autre !

Dignes, sobres et concis, Jean Baubérot, Christine Delphy et Raphaël Liogier, ont éclairé avec pertinence le Tribunal à chacune de ses questions.

Entre autres, Jean Baubérot, historien et sociologue émérite de la laïcité, a fait état « d'une analogie très nette entre l'antisémitisme de la fin du XIXe siècle et l'islamophobie

actuelle ». Il a notamment rappelé qu'« *il y a une responsabilité de la parole, quand on suscite de telles croyances, cela entraîne des actes de violence [...] et les frictions sociales que l'on prétend combattre* ».

Christine Delphy, sociologue et féministe a, elle, expliqué que **le simple fait d'arborer un voile ne constitue pas une agression**, que les gens devaient être libres de se vêtir comme ils l'entendent, citant les punk, les gothiques ou les signes d'appartenance politique...

Quant à Raphaël Liogier, sociologue, professeur à l'IEP d'Aix-en-Provence et directeur de l'observatoire du religieux, lorsque le Président lui a demandé s'il pensait que Riposte Laïque ne visait que l'islam, les islamistes et non les musulmans, il a répondu catégoriquement, pour avoir bien étudié le site, qu'il n'y croyait absolument pas.

#### « **La voilée** »

Durant la première suspension d'audience, quelques joutes oratoires ont été échangées à l'intérieur de la salle d'audience entre notre collègue et le public quasi-exclusivement composé de sympathisants de RL, galvanisés par les propos d'Anne Zelensky sur le voile. Ces escarmouches dégénèrent en tentative d'agression de notre collègue par un septuagénaire trapu et de grande taille, qui s'avancera vers elle, menaçant. Ce n'est que grâce à l'interposition ferme et in extremis de Me Gafsia, avocate de l'ADDH, qu'elle sera préservée de la haine de cet individu.

Plus tard dans la soirée, en sortant pour téléphoner, notre collègue sera à nouveau la cible de la haine des supporters de RL. **Elle ne sera ni plus ni moins que taxée de « Belphégor »** par la prétendue féministe [Anne Zelensky](#), flanquée de trois acolytes, et qui décidément a du mal à comprendre que des congénères puissent suivre une voie d'émancipation autre que celle qu'elle leur a assigné. Un

gendarme, qui n'a rien raté de leur manège, leur demandera d'aller discuter plus loin.

Bien entendu, durant son intervention en tant que représentante du CCIF, notre collègue ne manquera pas de faire état de ces attaques lâches et haineuses, révélatrices de la véritable nature de la machine RL. Le Président, très attentif, lui indiquera la présence de gendarmes à l'extérieur de la salle d'audience, qui pourront la raccompagner en cas de besoin. Pour sa part, la procureure l'informera qu'elle peut tout à fait porter plainte pour ces faits.

Notre collègue rapportera ensuite, comme exemple de ce que peuvent provoquer les messages de haine et de violence, [l'histoire de Nourredine Rachedi](#), cet homme violemment battu par deux néo-nazis pour avoir eu le seul tort d'être musulman.

## **Les plaidoiries**

Nos avocats ont fait une brillante analyse de la réalité de l'officine de haine qu'est Riposte Laïque.

Me Braun indiquera que, contre toute évidence, Pierre Cassen a expliqué ne pas mener un combat racialiste alors que son texte est construit sur l'amalgame voulu entre des catégories bien différentes : musulmans, islamistes, délinquants...

Il précisera que cette défense bien maladroite cache mal la haine de l'islam et des musulmans qui l'anime, Pierre Cassen ayant même poussé l'odieux et le ridicule jusqu'à comparer l'islam et le parti nazi. En réalité, pour lui, les seuls « bons musulmans » sont les très rares qui ont abjuré leur foi pour adhérer à l'idéologie de haine de Riposte Laïque. Ce qui semble être le cas de Mohamed Pascal Hilout. Poussant la haine de soi à son paroxysme, il va jusqu'à expliquer qu'il est marqué par un « atavisme arabo-berbère conquérant » et que les musulmans ont par nature une libido un peu plus développée que les autres.



Maître Braun soulignera le ridicule de la prétention des membres de Riposte Laïque à se définir comme des résistants au motif qu'ils se filment dans leur salon en train de consommer du saucisson et du vin et rappelle brièvement en comparaison l'action de Georges Guingouin qui, entre 1940 et 1944, réussit, seul d'abord puis à la tête d'une véritable armée, à s'opposer frontalement avec succès à l'armée allemande et à libérer Limoges avec ses seules troupes. **Il conclut en rappelant que les doctrines de haine et d'exclusion sont à l'antipode des valeurs de la République et que la déformation du concept de laïcité conduit de façon aberrante à l'opposer aux principes des droits de l'homme.**

Me GAFSIA a attiré également l'attention du Tribunal sur le fait que la violente réaction vis-à-vis de la représentante du CCIF est une parfaite illustration de la démonstration de haine et de violence vis-à-vis des musulmans, qui subissent régulièrement des agressions en raison de leur appartenance religieuse, des voiles sont arrachés dans la rue, des insultes fusent, telle que ce « Belphégor » de la part d'un témoin devant la salle d'audience. Les musulmans font l'objet d'agressions physiques, les mosquées font l'objet d'attentats, les cimetières sont profanés...

L'avocate rappelle que les assises contre l'islamisation ont été co-organisées avec le Bloc Identitaire, ce groupuscule d'extrême-droite qui prône la suprématie de l'identité européenne et française et fustige l'immigration. Elle appelle surtout le Tribunal à ne pas se laisser tromper par la prétendue distinction entre l'islam et les musulmans, que la personne voilée qui était assise sur ce banc derrière elle n'est pas un livre, pas un dogme, mais un être humain avec ses convictions et sa sensibilité ...

La plaidoirie adverse atteindra, elle, le summum de l'obscénité. S'attaquant aux défunts de confession musulmane tels les profanateurs de cimetières, Me Scilipitti nous assènera que les musulmans sont communautaristes et vivent

repliés sur eux-mêmes en excluant les autres religions. La preuve, même morts ils refusent d'être enterrés avec les autres religions, ils osent exiger des carrés musulmans. **Une spectaculaire démonstration de mauvaise foi.**

\*\*\*\*\*